Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20161219-193-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par ***Claudine LATOUCHE***
☎:03.27.53.75.32
Réf. : ***CL / JR / I TOUBEAUX***

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 193

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le DIX-NEUF DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - ~~N.GOMES~~ - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - ~~C.DEMUYNCK~~ – F. JOURDAIN - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - ~~C.DEMOUSTIER~~ - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~A.NEZZARI~~ - ~~S.SERHANI~~ - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - ~~S.CORDIER~~ - ~~F.LEFEBVRE~~ - ~~N.TAJDIRT~~ – F. TRINCARETTO - ~~J-Y.HERBEUVAL~~ - M-P.ROPITAL – F. FEKIH -
~~C.DI POMPEO~~ -S.ZATAR - N.MONTFORT - ~~X.DUBOIS~~ - ~~M.GABET~~ - ~~L-A.DE BEJARRY~~

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :
Nathalie GOMES (à Jean-Pierre COULON)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)
Samia SERHANI (à Robert PILATO)
Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI)
Frédéric LEFEBVRE (à Bernadette MORIAME)
Naëlle TAJDIRT (à Arnaud DECAGNY)
Christophe DI POMPEO (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S :
Corine DEMOUSTIER - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :
Abdelhakim NEZZARI - Maryse GABET - Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N° 23 : Appel à projets 2017 proposé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur le thème « *Initiatives pour la Biodiversité* » - Autorisation de dépôt du projet et demande de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles:

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes du budget communal,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.371-1 à L.371-6, R.371-16 à R.371-21 et D.371-1 et suivants, relatifs à la Trame Verte et Bleue (T.V.B.),

Vu les textes légaux suivants relatifs aux agences de l'eau :

- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux agences de l'eau,
- Articles L.213-8 à L.213-8-4 et R.213-30 à R.213-47 du Code de l'Environnement, notamment l'article L.213-9-2 et R.213-32 relatifs aux concours financiers versés par l'Agence de l'Eau aux personnes publiques pour la réalisation d'intérêt commun au bassin en faveur de la biodiversité,

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20161219-193-DE

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui renforce, notamment par la création de l'Agence française de la biodiversité, la communication, information et sensibilisation du public en matière de biodiversité.

Vu la délibération n°12-A-047 en date du 27 septembre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau *Artois-Picardie* relative à la participation financière accordée pour des opérations d'information, de communication et d' éducation à l'environnement.

Considérant que, pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la loi sur la reconquête de la biodiversité, l'Agence de l'eau *Artois-Picardie* propose un appel à projets *« Initiatives pour la biodiversité »* permettant d'initier et valoriser des actions ou projets liés à l'eau et aux milieux aquatiques en y développant un volet « communication » fort.

Sont concernées dans cet appel à projets les actions suivantes, dès lors qu'elles portent sur la thématique de la protection de l'eau et de la biodiversité :

- Création de supports de communication,
- Mise en place d'évènements, tels que des journées thématiques, des projets artistiques ou encore des conférences…
- Actions de sensibilisation (nettoyage cours d'eau, ramassage déchets, jardin pédagogique sans phyto, installation de ruches ou hôtels à insectes, plantations d'arbres dans le cadre d'une action de sensibilisation…)

Qu'au travers de cet appel à projets, l'Agence de l'eau *Artois-Picardie*, peut apporter, conformément à sa délibération n°12-A-047 du 27 septembre 2012, une participation financière aux opérations de partenariat (non-scolaires) mettant en œuvre des projets menés par les collectivités publiques ou associations du bassin Artois-Picardie.

Que cette participation correspond à une subvention attribuée à hauteur de 50% du montant de dépenses finançable et dont le plafond s'élève à 30 000€ T.T.C. par opération.

Que, dans ce contexte, la Ville de Maubeuge s'étant engagée dans un projet partenarial sur la Trame Verte et Bleue Urbaine transfrontalière aux côtés de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre (C.A.M.V.S.), compétente pour la mise en œuvre du Plan d'Actions de la Trame verte et Bleue (T.V.B.) du Val-de-Sambre, du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) *Bocage de l'Avesnois* et de partenaires Belges, elle souhaite mettre en œuvre un projet de valorisation et de réhabilitation pour l'usage du public de certains de ses sites naturels majeurs tels que la vallée de la Flamenne (notamment dans le secteur de Sous le Bois) et des étangs du Viviers.

Que ces sites recèlent deux espaces à forts enjeux sur le plan des milieux humides et aquatiques en site urbanisé.

Qu'afin de communiquer au mieux sur ce projet T.V.B.u (Trame Verte et Bleue urbaine) et de mobiliser un maximum de public autour de celui-ci, la Ville compte initier des actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie sur ce projet.

Que l'appel à projets de l'Agence de l'Eau *Artois-Picardie* décrit ci-dessus correspond parfaitement au projet que souhaite mener la Ville, par le lien fort qu'il détient avec la thématique de l'eau, de la biodiversité et de la protection des milieux humides.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à répondre, dans le cadre du projet de Trame Verte et Bleue Urbaine, à l'appel à projets initié par l'Agence de l'eau *Artois-Picardie « Initiatives sur la biodiversité »*

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20161219-193-DE

- de solliciter les aides financières s'inscrivant dans ce dispositif, auprès de ladite Agence de l'Eau,

- d'autoriser Monsieur le maire ou son délégataire à signer tout document afférent à cet appel à projets.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à répondre, dans le cadre du projet de Trame Verte et Bleue Urbaine, à l'appel à projets initié par l'Agence de l'eau *Artois-Picardie « Initiatives sur la biodiversité »*

- **Sollicite** les aides financières s'inscrivant dans ce dispositif, auprès de ladite Agence de l'Eau,

- **Autorise** Monsieur le maire ou son délégataire à signer tout document afférent à cet appel à projets.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)